



Ville de Bernay  
Délibération : 13  
Conseil du 04 octobre 2021

## VILLE DE BERNAY

### CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 04 OCTOBRE 2021

#### Délibération n°84-2021

Rapporteur : Madame Françoise TURMEL

*L'an deux-mille-vingt-et-un, le quatre octobre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Lyne VAGNER, maire.*

*Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Françoise TURMEL, Pascal SÉJOURNÉ, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Hugues CANTEL, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Valérie DIOT, Thierry JOSSÉ, Laurence BEATRIX, Françoise ROUTIER, Chantal HERVIEU, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE, Antonin PLANCHETTE.*

*Pouvoirs : Guillaume WIENER à Marie-Lyne VAGNER, Claudine HEUDE à Sara FERAUD, Jocelyn COUASNON à Pierre BIBET, Julien LEFEVRE à Gerard LEMERCIER*

*Absents : François VANFLETEREN*

*Date de la convocation : 28 septembre 2021.*

*Mickaël PEREIRA est nommé secrétaire de séance.*

---

### ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SPORTIVE « LES ARCHERS DE BERNAY »

---

#### EXPOSÉ DES MOTIFS :

L'association « Les Archers de Bernay » a été créée le 10 mars 2021 afin de promouvoir l'initiation et la pratique du tir à l'arc au sein de la commune.

Les membres de l'association ont participé à l'animation « d'un été à Bernay » et ont proposé des initiations à l'Accueil de Loisirs en août.

Vu l'accueil favorable du public bernayen, l'association souhaite développer ses activités, ce qui génère des frais auxquels il leur est difficile de faire face.

Dans le cadre de la politique municipale de soutien à la vie associative et d'animation du territoire, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle.

L'association sollicite une subvention pour acquérir du matériel et créer des murs de tir mobiles.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 300 €.

### **DÉLIBÉRATION :**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** l'avis favorable de la commission « *Culture, Patrimoine et Sports* » en date du 30 septembre 2021

**APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **D'ACCORDER** une subventions exceptionnelle à hauteur de 300 € à l'association Les Archers de Bernay.

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 07/10/2021,  
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

